

PROGRAMME NUMERIQUE 2022

GUIDE DES AUDITIONS

Personnalité auditionnée : Godefroy de Bentzmann, Co-Président de Numeum

Thématique 1 : Recrutement, compétences et formations au numérique

Malgré la crise, des emplois salariés qui ont été créés en 2020 (11ème année de hausse). Les recrutements de jeunes diplômés (+29%) et d'alternants (+27%) sont nettement en hausse, illustrant ainsi l'attractivité du secteur. Or, les candidats manquent encore et les entreprises ont besoin de professionnels de différents niveaux de qualification mais aussi de femmes tant ces métiers souffrent aussi cruellement de mixité. Le défi est désormais de répondre à un besoin estimé à près de 1 million d'emplois à pourvoir sur les 5 prochaines années et à accélérer la féminisation de ces métiers.

Question 1 : Quelles sont les forces et faiblesses de la France en matière d'attractivité des talents ? Comment retenir les talents en France ? Est-ce uniquement une question de salaire ?

- *Forces et faiblesses :*
 - *En 2021, la France est passée de la 21^{ème} à la 19^{ème} place de l'Index mondial compétitivité et talents élaboré par l'Insead et Accenture, profitant de son statut de pays innovant. Ceci est une conséquence directe de sa progression dans le palmarès des pays les plus **innovants** où elle pointe à la 11^e place cette année.*
 - *La France conserve l'image d'un pays où la **régulation du marché du travail et la fiscalité** restent lourdes et surtout fluctuantes.*
 - *La **forte spécialisation de ses grandes écoles** est perçue comme un inconvénient, tout comme l'**accès plus restreint des femmes** à des postes de direction.*
- *Le rôle des entreprises est primordial pour retenir les talents en France :*
 - *Co-construire et être acteur de la vision : permettre aux salariés de participer à la stratégie via des dispositifs collaboratifs*
 - *Le Management est crucial : la vision hiérarchique tend à s'estomper vers des modes de management plus ouvert et s'appuyant sur l'exemplarité*
 - *La reconnaissance : comme satisfaction émotionnelle et rationnelle de l'expérience, au-delà de la rémunération valoriser les individualités*
 - *Retirer la satisfaction de son travail au quotidien en apportant de la transparence sur les objectifs opérationnels et une autonomie de moyens accrue*
- *Il ne s'agit pas uniquement d'une question de salaire mais également du sens donné aux missions professionnelles : quel sera l'impact des missions pour la société ?*

Question 2 : L'offre en formation de la part de l'enseignement supérieur en France vous paraît-elle adaptée aux besoins des entreprises en compétences numériques ? Tant en qualité (adéquation de la formation aux compétences recherchées) qu'en quantité (nombre de places de formation par rapport aux besoins) ?

L'offre de formation aux compétences numériques s'est fortement développée depuis quelques années.

Elle reste inégalement répartie en fonction des domaines de compétences et des territoires :

- ***Au niveau des domaines de compétences :** certains domaines sont correctement couverts tant sur le plan qualitatif que quantitatif (cybersécurité par exemple). Or, les promotions d'étudiants*

ne sont pas complètes et on compte un taux de remplissage de 70% uniquement. L'enjeu dans ce cas est d'attirer plus de profils vers ces filières de formation.

Pour d'autres domaines de compétences, relatifs notamment à des métiers émergents (IA, blockchain...), l'offre de formation est insuffisante et il faut absolument aider au développement des filières de formation.

- Il est également nécessaire **d'adapter le niveau de ces formations aux besoins des entreprises du secteur numérique** (majoritairement des Bac+5) sans oublier les niveaux de qualification intermédiaires (Bac+2/3) indispensables pour accéder à des niveaux de qualification plus élevés.

Il manque environ 10 000 diplômés ingénieurs/an pour le secteur numérique.

Question 3 : Comment mieux orienter les jeunes vers les métiers du numérique ? Les entreprises ont-elles un rôle à jouer dans l'orientation professionnelle ?

Afin de répondre à ces besoins de recrutement de plus en plus importants, d'attirer et fidéliser les nouveaux talents dont ont besoin les entreprises du numérique, il faut :

- D'une part, d'accroître l'attractivité des entreprises du secteur numérique,
- D'autre part, de travailler à la diversification des profils des talents.

Mieux informer les jeunes sur les métiers :

- Plus d'informations au niveau des collèges et des lycées. Les témoignages et interventions des professionnels du secteur ont un impact important.
- Développer les actions d'immersion dans les entreprises (stages de 3^{ème}, visites d'entreprises...)
- Développer la formation aux métiers du numérique des prescripteurs de l'orientation : enseignants, parents...

Le rôle des entreprises est important dans l'orientation des jeunes mais ne peut pas être porté uniquement par elles. Il faut un réel partenariat entre le monde de l'éducation/orientation et le monde professionnel.

Question 4 : Auriez-vous des propositions pour faire évoluer les situations constatées ? Et lesquelles ?

Au nombre des actions à mettre en œuvre, il convient de donner plus de moyens humains et financiers aux actions de promotion des métiers afin de pouvoir les déployer sur tous les territoires.

Différentes actions sont menées ou soutenues par Numeum pour attirer des profils diversifiés vers notre secteur et nos métiers, à destination :

- **Des jeunes** : Kit pédagogique #Liennumerique (conférences dans les collèges et les lycées), Stages de 3^{ème} dans le numérique, Programme Day-Click (présence dans les salons de l'orientation), Talents du Numérique, Vidéos, P-Tech...
- **Des demandeurs d'emploi** : POE (individuelles et collectives), Numeric'Emploi
- **Des femmes** : Programme Femmes du Numérique, Fondation Femmes@numerique
- **Des profils ayant un bas niveau de qualification** : Grande Ecole du Numérique

Il convient également de soutenir le développement de l'apprentissage à tous les niveaux de qualification, en particulier de Bac+3 à Bac +5.

Thématique 2 : Vers un "Etat-plateforme" ?

La mise en place d'un "Etat-plateforme" et la transformation numérique et la simplification qui l'accompagnent sont une source de croissance (2% de PIB annuels revendiqués en Estonie).

La France a accéléré son mouvement (importance croissante de France Connect) mais demeure en retard par rapport à d'autres membres de l'UE.

Question 5 : La France est-elle sur la bonne voie en matière de transformation numérique du secteur public ? Est-ce déterminant pour les entreprises ?

Selon le classement DESI publié en novembre dernier, la France se classe au 13e rang dans l'UE en ce qui concerne les services publics numériques. Elle obtient de très bons résultats dans le domaine des données ouvertes mais sa performance en matière de services aux citoyens (73) est inférieure de deux points à la moyenne de l'UE (75).

Question 6 : Quel bilan tirer de la crise sanitaire et de son traitement dans le domaine : Covidtracker pour traiter les données sanitaires, Doctolib pour massifier la vaccination, le secteur privé a démontré sa réactivité et son agilité en matière de transformation numérique : cela augure-t-il un nouveau modèle public/privé à suivre en matière de transformation numérique de l'Etat ?

La pandémie a inscrit le numérique au cœur des habitudes des Français. Tous les domaines de la vie courante sont désormais touchés par le numérique : pour nous faire vacciner, nous avons pris rendez-vous en ligne ; nous avons effectué nos achats avec nos smartphones ; pour assurer la continuité scolaire de nos enfants « à la maison », nous nous sommes connectés à l'espace numérique de travail : éducation, habitudes de travail et interactions, santé, gestion administrative, culture, la France vit à l'heure de la dématérialisation de l'ensemble des services.

Le secteur a également démontré sa capacité à construire des outils de confiance, y compris sur des domaines touchant aux libertés fondamentales : en ce sens, les inquiétudes qui avaient émergé lors du lancement de l'application Tous Anti-Covid ont été vite dissipés.

Cela démontre que l'Etat peut s'appuyer sur le secteur privé pour la digitalisation de nos usages.

Question 7 : Au regard des risques qu'il comporte aussi (vulnérabilités cyber, fracture numérique, déshumanisation de la relation à l'Etat et au service public, etc.), le "tout numérique" adopté par l'Estonie est-il in fine souhaitable en France ?

La transformation numérique s'accompagne naturellement de nouveaux risques. Il faut travailler à instaurer les conditions d'un numérique sécurisé (cf. question ci-dessous sur la cybersécurité). Cela n'empêche pas, et la crise l'a montré, qu'il est indispensable de proposer un accès numérique aux services, notamment lorsqu'il est impossible pour les habitants de se déplacer afin de réaliser les démarches administratives : la numérisation des services doit désormais être généralisée.

Cette digitalisation doit cependant profiter à tous les citoyennes et citoyens. Ainsi, face à la généralisation des usages numériques, et notamment des démarches administratives, la construction d'une politique active d'inclusion numérique doit constituer une priorité majeure de l'agenda numérique à venir, pour s'assurer que toute personne puisse accéder à ces outils et disposer des moyens d'acquérir les compétences numériques qui lui garantiront un accès au droit, à l'emploi, à la connaissance, à l'épanouissement individuel et à la vie collective.

Pour cela, il faut notamment :

- *Poursuivre la mise en œuvre du plan de relance en faveur de l'inclusion numérique mis en œuvre dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance, qui bénéficie d'une enveloppe de 250 millions d'euros.*
- *Renforcer le chantier de lutte contre les zones blanches.*
- *Développer les outils (comme ceux développés par PIX) pour évaluer la maturité numérique des citoyens.*

Question 8 : Auriez-vous des préconisations particulières pour mettre en place un Etat plus efficace et plus agile ? Quelles sont les pistes d'amélioration que vous suggèreriez ?

Les principaux freins des projets numériques de l'Etat comme des collectivités sont de deux ordres : formation et financement. Les décideurs publics, personnels politiques et élus, ainsi que les agents de la fonction publique doivent être mieux formés au numérique, à ses enjeux et aux transformations qu'il entraîne comme aux technologies en elles-mêmes. L'Etat comme les collectivités ont doivent investir davantage dans les projets de transformation numérique des administrations et les services publics qu'elles développent.

Nos propositions :

- **Renforcer les compétences numériques des agents et des élus :** *Créer un module « enjeux numériques » au sein des parcours de formation des agents (ENA, INET, etc.), ainsi que des formations courtes destinées aux cadres déjà en place (sur le modèle de l'IHEDN ou de l'IHEST) ; Formuler des lignes directrices pour la transition des administrations vers les nouvelles technologies (conseils sur la sécurité, la conduite du changement, etc.).*
- **Accompagner l'investissement du secteur public dans leur transformation numérique :** *Développer un grand plan d'investissement pour la transformation numérique des collectivités ; Accélérer le passage au cloud des administrations en élargissant le champ des dépenses éligibles au FCTVA, tout en travaillant à la protection, la sécurisation et une urbanisation des systèmes d'information de l'Etat en vue de maîtriser leur évolution future.*

Thématique 3 : Numérique et environnement

Modérer l’empreinte environnementale du numérique, tout en reconnaissant son poids dans la compétitivité de l’économie et son rôle capital dans la mise en œuvre de la transition écologique. Travailler avec les entreprises à une plus grande sobriété tout en évitant un “numérique-bashing”.

Question 9 : Plusieurs dispositions législatives ont été prises récemment pour modérer l’impact du numérique sur l’environnement, voyez-vous un effet concret de celles-ci dans la prise de conscience des entreprises et des consommateurs ? Ou pensez-vous que les entreprises avaient déjà compris et agi pour atténuer les impacts du numérique ? Pensez-vous au contraire que les entreprises peuvent encore mieux faire, mais comment aller plus loin ?

Si les études sur le sujet ne sont pas toutes unanimement partagées, les tendances sont incontestables : dans le monde comme en France, le numérique constitue une source importante d’émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et a également un impact sur l’épuisement des ressources naturelles, ou encore sur la pollution de l’eau de l’air et du sol.

Face à ces constats, le secteur doit poursuivre sa trajectoire environnementale. Cette transition nécessite de mesurer l’impact des produits et services numériques, de réinventer nos usages et de faire place à la sobriété. Cela supposera aussi de repenser les stratégies d’entreprises, modifier les gouvernances pour concilier numérique et environnement.

Les politiques publiques ont évidemment un rôle à jouer pour aider à faire évoluer les usages. C’est le sens des récents textes législatifs et notamment la loi visant à réduire l’impact environnemental du numérique (REEN), qui prévoit notamment :

- *Des dispositions sur la formation et la sensibilisation des utilisateurs à leurs usages numériques*
- *La création de dispositif visant à améliorer la mesure de cet impact, qui est le prérequis indispensable pour la réduction de l’empreinte du secteur.*
- *Des obligations renforcées pour limiter le renouvellement des terminaux et notamment concernant les mises à jour logicielles ;*
- *La construction d’un référentiel général de l’écoconception des services numériques*

Ces éléments vont dans le bon sens – la loi ayant été votée il y a quelques semaines seulement et n’étant pas encore entrée en vigueur, il est difficile de dresser le bilan de l’impact de ce texte sur les usages. Il ne fait cependant aucun doute qu’il s’inscrit dans le cadre d’une prise de conscience collective de la nécessité de construire un numérique responsable et respectueux de l’environnement.

Mais les entreprises n’ont pas attendu les pouvoirs publics pour s’engager.

Question 10 : Estimez-vous que les entreprises puissent trouver facilement comment être accompagnées dans l’amélioration de leurs impacts en matière de numérique ?

Face à la cette problématique, les entreprises ne sont pas toutes armées sur le sujet. Les données sont très peu nombreuses et les outils de mesure standardisés et généralisés sur l’empreinte environnementale du numérique n’existent pas. Les entreprises sont donc souvent confrontées à une difficulté d’intégrer le numérique dans leur trajectoire environnementale et d’identifier des leviers d’action à même de leur son empreinte environnementale numérique.

C’est face à ce constat que Numeum a lancé, avec ses partenaires, l’initiative Planet Tech’Care : une plateforme qui met en relation des signataires, aujourd’hui plus de 500 (entreprises de tous secteurs et acteurs de la formation) avec l’ensemble de l’écosystème spécialiste du numérique et de l’environnement – nos partenaires.

En signant le manifeste Planet Tech'Care, les signataires ont accès gratuitement à un programme d'accompagnement composé de plusieurs ateliers conçus par les experts du numérique et de l'environnement. Un atelier par mois est organisé.

Dans le cadre de cette initiative, nous avons notamment mis en place un annuaire référençant des prestataires permettant aux entreprises signataires d'entamer leur trajectoire environnementale sur leurs outils et produits numériques.

Question 11 : Comment souhaiteriez-vous que ces questions soient abordées par la politiques publiques ces prochaines années ?

Les politiques publiques se sont saisies de ce sujet – à l'échelle européenne comme nationale – et elles doivent être poursuivies.

Cependant, la réglementation sur l'empreinte environnementale du numérique doit s'accompagner de politiques visant à mobiliser tout le potentiel représenté par le numérique au service de la transition écologique : il est énorme ! Les technologies numériques facilitent la mesure et le suivi des impacts environnementaux des activités et favorisent ainsi les prises de décision et une utilisation plus raisonnée des ressources. Elles participent également à l'efficacité énergétique, induisent une réduction des déplacements ou encore contribuent à l'émergence de modèles économiques alternatifs, tels l'économie circulaire, l'économie de partage, l'économie de la fonctionnalité, etc.

En ce sens, par exemple :

- *Les données environnementales (consommation d'énergie, biodiversité, climat, mobilité, agriculture, collecte des déchets) doivent pouvoir être collectées, traitées – dans le respect de la protection des données personnelles.*
- *L'innovation numérique au service de la transition écologique doit être soutenue, en créant un cadre réglementaire adapté et en accompagnant le développement des startups de la GreenTech*

Thématique 4 : Cybersécurité / identité numérique

La numérisation massive des entreprises et l'accélération de celle-ci pendant la crise du COVID a, hélas, vu la même accélération en matière d'attaques cyber.

Le manque de préparation des entreprises qui découvrent pour beaucoup ces risques constitue une faiblesse largement exploitée par les cyberdélinquants.

Question 12 : Quelles mesures concrètes proposeriez-vous pour élever rapidement et massivement le niveau de protection et de résilience des TPE/PME en matière cyber ?

Premièrement, sensibiliser et former à la cybersécurité : en menant une communication de grande ampleur adressant l'ensemble des cibles, en proposant une formation cyber des dirigeants et en renforçant les dispositifs d'assistance et de prévention du risque numérique tel que Cybermalveillance.gouv.fr

Ensuite, financer la protection contre les cyberattaques : en créant par exemple un crédit d'impôt dédié à la cybersécurité pour soutenir les efforts des entreprises sur la R&D, l'embauche de compétences spécialisées, le recours à des audits externes de sécurité ou encore la formation des équipes.

Enfin, mobiliser l'écosystème pour mieux lutter contre la cybercriminalité : en exploitant les données disponibles en matière de cybersécurité et en créant une Cyber Threat Intelligence publique, en augmentant le nombre de réservistes cyberdéfense, en renforçant la coopération nationale et internationale ou encore en favorisant le développement de projets d'innovation et de partenariats technologiques cyber.

Question 13 : Comment voyez-vous la position de la France en la matière d'industrie cyber en France ? Le Campus cyber qui s'installe à La Défense va être le "navire amiral" de l'industrie de la cyber qu'en, pensez-vous en êtes-vous partenaire ?

Piloté par Michel Van Den Berghe, le projet du Campus Cyber accueillera sur un même site des entreprises de toutes tailles, des services de l'État, des organismes de la formation, des acteurs de la recherche et des associations.

Ses missions :

- Promouvoir l'excellence française en matière de cybersécurité, en fédérant les talents et les acteurs du secteur dans un lieu commun, autour de projets d'innovation,*
- Faciliter les projets multipartites et développer les communs de la sécurité et de la confiance numérique.*

Numeum est membre associé du [Campus Cyber](#) depuis mai 2021 : son comité Cybersécurité est mobilisé pour contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Question 14 : Que pensez-vous des labels et autres certifications en matière cyber ? Pensez-vous que cette approche devrait être généralisée ? Devrait-on faire certifier les solutions logicielles surtout celles en SaaS?

Les entreprises du secteur numérique s'efforcent de créer la confiance, notamment en travaillant à obtenir les labellisations pertinentes pour leurs offres. Les visas délivrés par l'ANSSI (SecNumCloud par exemple) sont une première étape, mais les entreprises du secteur numérique attendent aujourd'hui

une harmonisation au niveau européen. En règle générale, la fragmentation des règles ou certifications, des standards ou normes nationales créent des barrières au marché unique numérique, contraignant tout particulièrement les petites entreprises qui tentent de s'y implanter. Il est nécessaire de travailler à élaborer des standards homogènes à l'échelle européenne, comme l'ENISA a commencé à le faire, avec notamment les travaux sur le schéma de certification en matière de cloud. Ces standards doivent être équivalents aux systèmes de certification nationaux afin d'être applicables à l'échelle européenne et à la portée de tous les acteurs (y compris PME ou ETI).

Question 15 : Quel est votre avis sur l'identité numérique, en avez-vous besoin et pour quels usages ?

Grâce aux technologies numériques, l'identité numérique est un outil grâce auquel les personnes morales ou physiques organisent leur expérience numérique, selon ses projets ou objectifs. Les usages sont nombreux et différents selon les secteurs : santé (Assurance maladie, téléconsultations, etc.), administration (contrôles frontaliers, vote des Français de l'étrangers, impôts, allocations sociales, état civil, inscription sur les listes électorales, etc.), éducation (accès aux enseignements, retrait des diplômes, etc.), mobilité (avec le déploiement d'offres de de maas-mobility as a service, etc.), banque (virements, comptes en ligne, etc.), etc.

Pour cette raison, il est nécessaire d'offrir les conditions d'une identité numérique sûre, digne de confiance, performante et accessible à l'ensemble de ses usagers : individus, entreprises, administrations publiques nationales ou territoriales.

Il est également souhaitable de permettre la création d'une identité numérique via différentes technologies, avec des niveaux de sécurité différents pour être mieux adaptés à l'usage considéré. L'ouverture aux innovations, permettant de rester à la pointe de la technologie, devrait donc être indispensable, tout comme les garanties en termes de sécurité et de protection des données.

Thématique 5 : Souveraineté numérique / Achat public

La crise du COVID a interrogé la capacité européenne en matière d'autonomie numérique : au-delà des pénuries de semi-conducteurs dont beaucoup d'industries souffrent actuellement, notre dépendance à certaines solutions ou certaines plateformes s'est révélée patente, notamment lorsqu'un incident physique ou informatique les rendent indisponibles. En addition à ces risques opérationnels, des risques juridiques sont apparus tels que l'application de lois extraterritoriales, mettant le patrimoine informationnel des entreprises à la portée de juridictions étrangères :

Question 16 : Pensez-vous que l'Europe soit "dépendante" numériquement ?

La crise a mis en lumière les enjeux liés à l'autonomie stratégique des entreprises, et ce d'autant plus dans le contexte d'augmentation des risques de cyberattaques qui fragilise des écosystèmes. Par ces constats, se confirme donc la nécessité de développer une industrie de la cybersécurité en France et en Europe, et d'encourager la collaboration entre les acteurs français et étrangers afin de répondre aux problématiques spécifiques de souveraineté technologique là où elles se posent. Promouvoir un écosystème innovant doit plus que jamais être une priorité.

Question 17 : Si oui pensez-vous que cela soit un problème auquel il faut remédier y compris par des politiques publiques ?

Il est essentiel que l'UE dispose d'un environnement réglementaire propice au développement d'un leadership technologique mondial tout en préservant son attrait pour les investissements étrangers. Collectivement, nous devons continuer à investir dans les nouvelles technologies (le rôle des Etats et de l'Europe est central à ce titre), favoriser et accompagner la transformation de tous les secteurs, nous concentrer sur les prochains grands défis sociétaux (inclusion, transition écologique, etc.), et former massivement.

C'est à cette condition que l'autonomie technologique européenne sera garantie, que de nouveaux acteurs ou d'alternatives européennes émergeront et s'implanteront en Europe.

Nos trois recommandations :

- *encourager l'investissement et la transition des entreprises vers les technologies de pointe et le numérique ;*
- *garantir un environnement réglementaire stable concrétisant l'autonomie stratégique européenne ;*
- *former massivement pour assurer la liberté de choix des utilisateurs*

Question 18 : Considérez-vous que ce sujet à eu un impact sur vos activités ?

Réponse : XXX

Question 19 : Considérez-vous que la commande publique devrait mettre l'accent sur une part d'achat public répondant à des critères qui soutiendraient directement ou indirectement l'achat de solutions numériques ou technologiques européennes ? Pensez-vous que l'achat public est suffisamment à jour en matière technologique ? Avez-vous eu une expérience dans ce domaine ?

Pour assurer l'autonomie stratégique européenne, un Small Tech Act européen étendu aux ETI obligeant les collectivités publiques à contractualiser préférentiellement avec les ETI-TPE-PME-start-up européennes pourrait être lancé. Pour grandir, ces pépites françaises n'ont pas seulement besoin de levées de fonds et de subventions, elles ont surtout besoin de vivre de leurs innovations et de signer des

contrats (important pour ne pas laisser capter les géants du net tous les marchés tech des entreprises européennes). Pour être étendu aux ETI, ce nouveau Small Tech Act nécessite au préalable une reconnaissance juridique de la catégorie des ETI par le droit européen, ce qui aurait du sens sachant que beaucoup d'ETI ont été privées d'aides publiques pendant la crise sanitaire par cette catégorisation trop restrictive.

Thématique 6 : Aides à la numérisation / Politique industrielle

Afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation, plusieurs aides à la numérisation ont été proposées ces dernières années : France Num a notamment proposé un « chèque de 500 euros », des régions ont parfois prévu des aides plus importantes.

Question 20 : Avez-vous bénéficié d'aides à la numérisation ou vos clients y ont-ils fait appel ? Pensez-vous que ces aides étaient bien calibrées et ont-elles fait suffisamment l'objet de communication auprès des entreprises ? Plus largement, percevez-vous ces dispositifs comme efficaces ?

Réponse :

Dans le contexte de la crise du Covid-19, les PME ont pu bénéficier d'un accompagnement pour couvrir tout ou partie des dépenses supportées pour faciliter leur numérisation. Le montant alloué n'était cependant pas à la hauteur de l'ambition affichée du Gouvernement. Il est nécessaire d'investir massivement dans le soutien aux entreprises qui doivent poursuivre et accélérer leur transformation numérique.

En ce sens, un crédit d'impôt numérique réservé à cette transformation permettrait d'atteindre des objectifs nationaux d'adoption de certains outils (e-commerce, paiement en ligne, visibilité internet, gestion des stocks, logiciels de caisse...) en comparaison avec les pays de référence avancés dans la numérisation de leurs petites et moyennes entreprises.

Question 21 : Si vous avez une vision internationale de la situation, pensez-vous que la France est en retard par rapport à ses voisins européens dans la numérisation des entreprises et dans quels domaines plus particulièrement ?

Le classement Digital Economy and Society Index (DESI) publié en novembre dernier montre que la France occupe la 15e place de l'indice 2021 relatif à l'économie et à la société numériques (DESI), qui porte sur les 27 États membres de l'UE.

Quelques « bons points » relevés pour la France :

- *La France se situe dans la moyenne de l'UE en ce qui concerne les compétences numériques mais elle est encore loin de la tête du classement.*
- *Les entreprises françaises ont commencé à utiliser les technologies numériques dans leurs activités, en particulier les mégadonnées (22 % des entreprises les utilisent contre 14 % en moyenne dans l'UE).*
- *La France réalise des investissements considérables pour renforcer la résilience du système éducatif, doter les écoles et les universités des outils numériques nécessaires.*
- *La France investit également dans le développement de capacités dans les technologies numériques clés, par exemple en participant à des projets européens, et continue de soutenir la transformation numérique des entreprises françaises et l'adoption de solutions numériques.*
- *Une stratégie globale est déployée pour numériser les services et assister les administrations publiques dans leur transformation numérique, en recourant également à des technologies telles que l'informatique en nuage, l'Intelligence Artificielle (IA) et la cybersécurité. Les services de santé numériques bénéficient également d'un soutien sous la forme d'investissements importants dans les dossiers médicaux partagés et du développement de l'espace national des données de santé.*

Question 22 : Sur quelles filières pensez-vous que la numérisation devrait être accélérée de manière très prioritaire ? Si vous êtes membre d'un comité de filière, qu'en pensez-vous ? Est-ce que cela permet de conduire de meilleures politiques publiques et avez-vous été bien associés aux différents plans (de relance , France 2030 PIA4 etc) ?

L'industrie de demain sera numérique. Dans le cadre de sa reconquête industrielle, la France doit soutenir les entreprises qui accompagnent son industrie dans cette transformation. Les acteurs du numérique rendent possible la transformation l'industrie en France en la modernisant grâce à des solutions et technologies alliant le numérique.

En ce sens, le versement du CIR pourrait être conditionné à 70% d'ingénierie située en France. Les logiciels industriels diffusés en SaaS pourraient être rendus éligibles aux soutiens publics.

Pour mémoire, l'Alliance Industrie du Futur, dont Numeum est membre fondateur, est l'organisation support de la nouvelle filière Solutions Industrie du Futur (S-I-F). La Filière Solutions Industrie du Futur (19ème Filière labellisée par le Conseil National de l'Industrie) organise et coordonne les initiatives, projets et travaux collectifs, qui conduisent à transformer l'industrie en France en se modernisant grâce aux solutions et technologies de l'industrie du futur alliant le numérique.

Question 23: Auriez-vous des suggestions en termes de politiques publiques notamment (mais pas seulement) pour que la digitalisation des entreprises se généralise massivement (et pas que par un site internet) ?

Réponse :

Cf. Question 21